

## **COMMISSION ESPACES PROTÉGÉS**

### **DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

---

SÉANCE DU 5 juillet 2021

---

#### **DESIGNATION D'UN RAPPORTEUR SUR LA MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE CHASTREIX-SANCY (PUY-DE-DÔME)**

---

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 2007-1091 du 13 juillet 2007 portant création de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (Puy-de-Dôme) ;

Vu le décret n° 2017-342 relatif au conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté de nomination du CNPN du 21 mars 2017 ;

Vu le règlement intérieur adopté par délibération du 30 octobre 2018 ;

Après en avoir délibéré,


La Commission « Espaces protégés » du CNPN désigne Dominique Gauthier comme rapporteur sur le dossier de modification de l'article 12 du décret de la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy (Puy-de-Dôme).

Fait à Paris, le 05/07/2021

Le président de la Commission « Espaces protégés »

du Conseil national de la protection de la nature

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a diagonal line crossing it from the bottom left to the top right, and a small loop at the end of the horizontal stroke.

Roger ESTEVE